

11 juin 2021 -16:11

Appartient à [Conseil des ministres du 11 juin 2021](#)

Frais d'administration attribués aux organismes assureurs pour 2020 et 2021

Sur proposition du ministre des Affaires sociales Frank Vandenbroucke, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal déterminant les montants des frais d'administration attribués aux organismes assureurs pour les années 2020 et 2021.

Les montants des frais d'administration attribués aux organismes assureurs sont fixés à :

- pour 2020 :
 - 1.084.478.000 euros pour les cinq unions nationales
 - 19.239 000 euros pour la Caisse des soins de santé de HR Rail

- pour 2021 :
 - 1.120.916.000 euros pour les cinq unions nationales
 - 19.885.000 euros pour la Caisse des soins de santé de HR Rail

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Frank Vandebroucke, Vice-Premier ministre et ministre des
Affaires sociales et de la Santé publique
Rue de la Loi, 23
1000 Bruxelles
Belgique
<https://vandenbroucke.belgium.be>
info@vandenbroucke.fed.be

France Dammel
Porte-parole (FR)
+32 494 50 88 98
france.dammel@vandenbroucke.fed.be

Arne Brinckman
Porte-parole (NL)
+32 476 28 83 13
arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be

Jan Eyckmans
Porte-parole (NL)
+32 495 25 47 24
jan.eyckmans@vandenbroucke.fed.be